Image not found or type unknown

Différence entre mandat de recherche locataire et Bail signé

Par **darksamourai**, le **03/04/2014** à **13:48**

Bonjour à tous,

c'est ma première expérience de mise en location de mon appartement et je me retrouve avec un soucis par rapport à l'agence de location qui gère mon bien.

J'ai signé un mandat de recherche de locataire avec une agence de location pour un montant donné charges comprises. J'ai donné mon accord pour un locataire mais je n'ai jamais vu le bail rédigé par l'agence.

Je viens de recevoir les versements que me doit l'agence au titre des loyers et je m'aperçois que l'agence a signé un bail avec un montant charge comprise inférieur au montant prévu au mandat de recherche de locataire et d'établissement de loyer ?! (le montant des charges est bien cohérent)

L'agence mandatée est bien obligée de me verser tous les mois le montant prévu au mandat, même s'ils se sont ratés sur le bail ?
S'ils décident de dénoncer le mandat de recherche (car les 3 mois d'irrévocabilité sont passés) pour ne pas gérer les loyers suivants, je peux porter plainte contre eux ? car je me retrouverai avec un locataire ayant un bail d'1 an avec un montant inférieur à ce que j'avais prévu (et j'aurai payé leur service pour rien en plus) !
si oui, à quel tribunal dois je porter plainte? Commissariat ou tribunal de commerce de la ville où l'agence est domicilié??

En vous remerciant de votre aide !
darksamourai

Par **janus2fr**, le **03/04/2014** à **13:52**

Bonjour,
Votre exposé est difficilement compréhensible.
En effet, vous parlez d'un mandat de recherche. Un tel mandat est différent d'un mandat de gestion.
Avec un mandat de recherche, le rôle du mandataire s'arrête à la recherche d'un locataire et l'établissement du bail. Ensuite, la perception des loyers n'est plus dans ses compétences

puisque cela nécessite un mandat de gestion.

Par **darksamourai**, le **03/04/2014** à **14:54**

Re,
trop d'informations tue l'information :p
Le mandat de recherche de locataire et d'établissement du bail prévoit un certain montant de loyer A + charges.
Le résumé des opérations que m'a envoyé l'agence indique un versement mensuel X€ au titre du loyer inférieur au montant prévu dans le mandat de recherche.
J'ai récupéré la photocopie du bail signé entre l'agence et le locataire et c'est le montant X qui est indiqué dessus (+ le bon montant de charges)!

La gestion du bien est donc OK, ils m'ont reversé le montant prévu par le bail et versé par le locataire. Le problème, c'est que le bail rédigé par l'agence et signé avec le locataire n'est pas le montant prévu dans le mandat de recherche !

Par **darksamourai**, le **03/04/2014** à **19:32**

lorsque je parle des opérations que m'envoit l'agence, c'est que j'ai bien un mandat de gestion chez eux pour le bien :p

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés